



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt six, le quinze avril, à 20 heures 06 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 9 avril 2026.

PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, Mme Najat HASHAS, Mme Maria PINTO, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, M. Farid KACHOUR, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohamed DAHMOUNI (donne procuration à Mme Djena DIARRA), M. Ludovic PEDRO (donne procuration à Mme Maria DA SILVA), M. Mouloud MEDJALDI (donne procuration à M. Jean ARSLAN), Mme Laurence RIBEAUCOURT (donne procuration à M. Farid KACHOUR), Mme Zeynep CUBAN (donne procuration à Mme Angélique PLANET-LEDIEU)

M. Jean-Yves LAVALLEZ a été désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2026 POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATIMENT COMMUNAL OCCUPE PAR LA TRESORERIE DU CENTRE HOSPITALIER LE RAINCY-MONTFERMEIL

Sur proposition de Jean ARSLAN.

La commune de Montfermeil, engagée dans la valorisation et la modernisation de son patrimoine bâti communal, souhaite engager un projet structurant de rénovation énergétique et fonctionnelle du bâtiment situé au 13 rue du Jeu d'Arc, actuellement occupé par la Trésorerie du centre hospitalier Le Raincy-Montfermeil, dans le cadre de sa politique de transition écologique et d'efficacité énergétique.

Cette opération vise à assurer la pérennité du bâtiment, à améliorer sa performance énergétique et environnementale, et à garantir des conditions d'accueil optimales pour les agents et les usagers, conformément à la stratégie municipale de développement durable, de transition écologique et de résilience urbaine.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

DEL2026_04_089

Vu la circulaire du 30 janvier 2026 qui précise que la ville de Montfermeil est éligible au fonds vert 2026,

Considérant que le fonds vert soutient des investissements qui concourent à la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux,

Considérant la volonté de la ville de Montfermeil de poursuivre sa démarche de transition écologique du patrimoine bâti, de résilience urbaine, de lutte contre le changement climatique et d'adaptation au changement,

Considérant que le bâtiment communal, actuellement occupé par la Trésorerie du centre hospitalier Le Raincy-Montfermeil, constitue un patrimoine historique majeur et classé « bâti remarquable » dans le Plan Local d'Urbanisme,

Considérant le contexte actuel de sobriété énergétique et de recherche d'économies en matière de consommations électriques, la rénovation énergétique globale du bâtiment communal occupé par la trésorerie du centre hospitalier Le Raincy-Montfermeil s'inscrit dans une politique ambitieuse de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique des équipements publics,

Considérant que le montant de la subvention de la Métropole du Grand Paris ne peut avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80 % du montant total du projet, dans la limite de 50 % du montant total du projet HT, plafonné à 1 000 000,00 € par projet,

Considérant que pour pouvoir déposer la demande de financement, il est nécessaire d'approuver le plan de financement dudit projet,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. D'approuver le plan de financement ci-après du projet de « rénovation énergétique du bâtiment communal occupé par la trésorerie du centre hospitalier Le Raincy-Montfermeil ».

Financiers	Montant de la subvention envisagée HT	Taux de participation
FONDS VERT 2026	458 010,00 €	30 %
MGP – FIM 2026 (demande en cours d'instruction)	763 350,00 €	50 %
Ville de Montfermeil Autofinancement	305 340,00 €	20 %
TOTAL HT	1 526 700,00 €	100 %

2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

3. De dire que la dépense et la recette seront inscrites dans les prochains actes budgétaires.

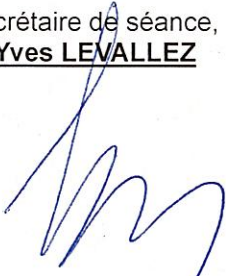
Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :

35 POUR

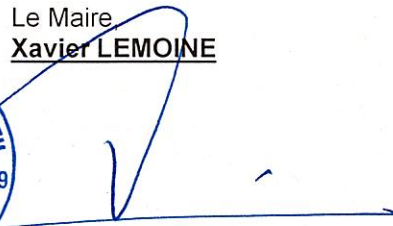
M. Xavier LEMOINE, M. Franck BARTH, Mme Maria DA SILVA, M. Gérard GINAC, Mme Zoé VIGREUX, M. Jean ARSLAN, Mme Djena DIARRA, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Najat HASHAS, M. Ludovic PEDRO, Mme Maria PINTO, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Lydie HITACHE, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Elisa LICIDE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Farid MECHMACHE, Mme Chrystel LAÏDOUNI, Mme Nathalie DESGRIPPES, M. Ludovic NEVO, M. Pierre BESNARD, M. Louis FALCK, Mme Oxana BRAGUTA, Mme Gwendoline LE BER, Mme Emily FERNANDEZ DESSERRE, M. Virgile-Adam BIKINDOU, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, Mme Aleya-Nur CUBAN, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, Mme Zeynep CUBAN, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, M. Soufiane EL MOUNAFIS, M. Jordi LE COINTE

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Jean-Yves LEVALLEZ



Le Maire
Xavier LEMOINE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.